

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD104-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	55
Votants	66
Pouvoirs	11

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 29 juin 2018

LE 05 juillet 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : AUTOSURVEILLANCE ET DIAGNOSTIC PERMANENT DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT PERI-URBAINS – LANCEMENT DE L'OPERATION

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, SALINIER, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, CHASTENET, MERILLOU, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, LOURD, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : PASQUET, KERGOAT, DE PISCHOF, DATRIER, GATAULT, HANOU, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT-SOUIILLER, ROUX, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, MARTINEAU, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LACOSTE, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, RAT-SOUIILLER, MALLET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, RATIER, USCAIN, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOI.

POUVOIRS :

M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. SUBERBERE	Pouvoir à	M. DUCENE
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
Mme LEON	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. MACARY	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme RAT SOUIILLER	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GRELLETY	Pouvoir à	M. CACAN
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON
M. AUDI	Pouvoir à	M. MOSSION

OBJET : AUTOSURVEILLANCE ET DIAGNOSTIC PERMANENT DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT PÉRI-URBAINS – LANCEMENT DE L'OPERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que les ouvrages d'assainissement péri-urbains (25 stations d'épuration et 9 postes de relevage) disposent d'équipements pour permettre leur fonctionnement et assurer un traitement épuratoire des eaux usées avant rejet au milieu.

Que ces sites sont exploités par le service Assainissement Collectif du Grand Périgueux en régie.

Que malgré tout, des variations de quantité (eaux de pluie parasites) et de qualité (charges polluantes fluctuantes) des eaux usées transitant par ces équipements perturbent ponctuellement le fonctionnement et le rendement épuratoire de ces installations, contraignant le service à des interventions en astreinte lors de déclenchement d'alarmes.

Considérant que dans un souci de meilleure connaissance, d'optimisation et d'économie des coûts de fonctionnement de nos ouvrages d'assainissement péri-urbain, la mise en place d'équipements d'autocontrôle et d'autosurveillance complémentaires (débitmètres, télégestions, pluviométries automatiques, sondes de mesures et de réglages) est nécessaire.

Que ces équipements vont participer à l'amélioration de l'information sur les volumes transités et traités, à l'optimisation des réglages face aux variations de charges et générer des économies de fonctionnement (exploitation et déplacement) pour une qualité de service rendu amélioré.

Que les nouveaux équipements à installer concernent 25 stations d'épuration et 9 postes de relevage.

Considérant que l'enveloppe financière dédiée aux travaux estimée par nos services pour équiper l'ensemble des ouvrages est de 275 000 € HT. Ces travaux sont supportables par le budget annexe du service sans impact sur le niveau de la redevance d'assainissement péri-urbaine.

Que le calendrier prévisionnel serait le suivant : études 2ème semestre 2018 et début 2019 puis travaux en 2019/2020.

Que ce type d'opération était jusqu'à présent subventionné par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du 10ème programme. Ce dernier se termine cette année et l'Agence de l'Eau ne s'engage plus sur des financements dans l'attente du XIème programme (2019-2024).

Que l'Agence de l'Eau sera questionnée en fin d'année pour connaître les nouvelles modalités d'aides.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de lancer l'opération de mise en place de l'autosurveillance et du diagnostic permanent des ouvrages d'assainissement péri-urbains ;
- Décide de solliciter les aides financières du Conseil Départemental de Dordogne et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;
- Décide de consulter des bureaux de maîtrise d'œuvre et en suivant les entreprises de travaux ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	16 JUIL. 2018	Pour extrait conforme	16 JUIL. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	16 JUIL. 2018	Périgueux, le	16 JUIL. 2018

Le Président
Jacques AUZOU

Envoyé en préfecture le 17/07/2018

Reçu en préfecture le 17/07/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20180705-DD1042018-DE